

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Excusée : Valérie GORISSE (pouvoir à Isabelle BIDET)

Secrétaire de séance : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Projets en cours :

Terrain multi-sports et aire de jeux

Le terrain multi-sports sera installé sur la place du champ Bouny en face du stade et l'aire de jeux vers le château de la Motte Verger sous le tilleul. La commission chargée du dossier a étudié les différents devis et propose de retenir l'entreprise ESA de Roanne pour un montant hors taxe de 33 720 € pour le multi-sports plus l'option thermolaquage complet de la structure pour 2 175 € et de 22 003 € pour l'aire de jeux. Il faudra prévoir l'aménagement de la place pour mise en place du terrain multi-sport et création de place de parking. L'estimation s'élève à 41 298,75 € HT. Un devis a été demandé pour l'aménagement paysager du terrain multi-sports, il s'élève à 3 353,50 € HT. Le coût total de l'opération serait donc de 102 550€25 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le choix de la commission pour l'entreprise
- décide la création d'un terrain multi-sports et d'une aire de jeux pour un montant de 102 550,25€ HT
- s'engage à inscrire le dépense au budget primitif 2022
- approuve le plan de financement suivant :

Département 30 %	30 765,07 €
DETR 35 %	35 892,59 €
Région 15 %	15 382,54 €
- mandate Madame le Maire pour solliciter les subvention auprès des organismes ci-dessus.

Contrat de bourg :

Une réunion a eu lieu avec la maîtrise d'œuvre pour l'avant projet. Celui-ci est présenté aux membres du conseil. Les travaux ne devront pas dépasser 250 000 €, enveloppe restant disponible sur le CCAB avec subvention du Département de 30 %.

L'architecte a estimé les travaux à 141 250,25 €. La demande de subvention définitive sera effectuée auprès du Département après les résultats de l'appel d'offres et une prolongation du délai pour la réalisation des travaux sera demandée.

Épicerie :

Madame le Maire présente le résultat de l'appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en commerce. Sur trois architectes consultés, deux ont répondu, le troisième ayant un cahier des charges ne lui permettant pas de postuler.

Les résultats ont été les suivants :

LAPRUGNE	26 100 € HT
FOUQUET	23 760 € HT

La commission chargée du dossier a choisi le cabinet FOUQUET.

L'analyse de l'ATDA, en tenant compte des critères, fait apparaître une note de 14,77/20 à l'EURL LAPRUGNE de Nérès les Bains et une note de 16,13/20 au cabinet d'architecte FOUQUET de Montluçon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'architecte DPLG Eric FOUQUET de Montluçon et mandate Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Madame le Maire informe le conseil que Madame et Monsieur Herpin ont donné leur départ pour juin prochain, date anniversaire du bail. Le local ne pouvant pas être prêt pour cette date, elle propose d'accueillir l'épicerie dans l'ancienne poste. L'électricité et l'eau seront à leur charge. Il faudra prévoir un rafraîchissement par peinture et surtout un accès handicapé provisoire. Madame et Monsieur Herpin sont en pourparler d'investir dans l'achat d'une maison mais en attendant ils pourraient être logés dans le logement situé 3 impasse des Tuileries puisque celui-ci est disponible depuis plusieurs mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire pour installer l'épicerie dans l'ancienne poste en attendant l'aménagement du nouveau local. Il accorde également la location du logement de l'impasse des tuileries et décide de fixer le loyer à 200€ par mois.

Les demandes de subventions devant être faites pour le 15 février, elle seront déposées sur la base de l'estimation de l'ATDA, l'étude de l'architecte ne pouvant pas être prête pour cette date et pour éviter tout retard de l'opération.

Devis panneau voie sans issue :

Madame le Maire rappelle la demande de panneau de voie sans issue pour l'impasse du Moulin Jeandoing pour éviter que les camions s'engagent et soient ensuite bloqués.

Le devis de MIC SIGNALOC s'élève à 88€29 HT. Sur le catalogue ADEQUAT, le prix est de 121€39HT. Le conseil approuve le devis de MIC SIGNALOC.

Numérisation des actes d'état civil :

La société NUMERIZE a fait une proposition pour la numérisation des actes d'état civil qui pourront être ensuite intégrés dans le logiciel d'état civil. Le coût de la prestation est de 2 080 € auquel il faut rajouter les frais COSOLUCE de 450 €. Cela permet ensuite d'imprimer les actes directement de l'ordinateur sans avoir à photocopier les registres d'où un gain de temps et ce qui permet de préserver les actes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les devis.

Questions diverses :

- Madame le Maire fait part d'une demande de Madame Caroline ROCHE concernant sa redevance assainissement. Suite à une fuite d'eau, le SIVOM lui a accordé un dégrèvement de 80 m³ sur sa facture d'eau. Cependant, la redevance assainissement a été calculée sur la consommation totale et elle demande s'il serait possible de lui appliquer également le dégrèvement sur la redevance assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande et mandate Madame le Maire pour effectuer un avoir de 163€60.

- Alexandre Cheyroux demande à ce que la plateforme des containers située rue du Roc soit entourée de panneaux pour éviter que les gens jettent dans leur terrain.
Il sera étudié la mise en place de quatre poteaux avec palissades en bois.

- jumelage : Madame le Maire informe le conseil que la commune de Xanrey a pris contact et souhaite organiser l'accueil des voussacois comme prévu en 2022. Ils proposent le week-end de pentecôte ou le deuxième week-end de juillet. Une réunion avec toutes les personnes ayant déjà participé sera organisée.

- information est donnée concernant les dates d'élections : 10 et 24 avril pour les présidentielles, 12 et 19 juin pour les législatives.

- problèmes fossés : un fossé situé rue des loges de beauvais et un autre à la bruyère sont bouchés et lorsqu'il pleut, l'eau stagne et déborde. Après avoir vu sur place, il semblerait que ces problèmes soient la conséquence des travaux d'enfouissement des lignes électriques. En effet, les buses ont été écrasées et l'eau ne circule plus. L'entreprise a été effectuée mais elle se range derrière le parfait achèvement aucune réserve n'ayant été émises à la fin du chantier en 2018. L'entreprise a cependant indiqué qu'elle passerait voir à l'occasion. Le SDE a été contactée mais n'est pas concerné, c'est INEDIS qui a fait enterrer les lignes.

- Un problème d'évacuation d'eau s'est produit dans la cave de Monsieur Mocci dans la grande rue. Il semblerait que le vide cave ai été coupé lors des travaux. Il a été demandé à l'entreprise ALZIN de venir. Cependant, celle-ci a constaté que cela pourrait provenir des travaux d'aménagement de bourg. Ils vont étudier la question de reprendre contact.

- Monsieur Roumiguié demande s'il pourrait avoir plus de communication sur le journal la Montagne.

- Madame le Maire informe le conseil que l'ADEM a fait des devis pour la réfection de la façade de la mairie, la réfection de l'entrée et des escaliers de la mairie et la sacristie de l'église. Ceux-ci sont parvenus ce jour en mairie, ils seront transmis par mail à tous les conseillers pour avis.